

**AUX MEMBRES DU CONSEIL  
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD  
Le 11 décembre 2019

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 17 décembre 2019 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

1. « Suspicion de faux diplôme à l'ISPPC ».-  
Question de M. le Conseiller provincial Luc VANDENAMEELE.
2. « Authentification des diplômes de l'Enseignement provincial ».-  
Question de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.
3. « Plan de pilotage dans l'Enseignement provincial ».-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Ayse AKTAS.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Armand BOITE**  
**Président du Conseil provincial**

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 17 décembre 2019**

**Question orale d'actualité**

**Suspicion de faux diplôme à l'ISPPC**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Collège,  
Chers Collègues,

La presse s'est fait écho ces derniers jours (24 novembre) d'une usurpation du titre d'ingénieur de la part de l'ancien coordinateur des règles techniques.

[https://www.lavenir.net/cnt/dmf20191124\\_01410900/charleroi-un-membre-de-la-direction-a-t-il-utilise-un-faux-diplome-a-l-isppc](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20191124_01410900/charleroi-un-membre-de-la-direction-a-t-il-utilise-un-faux-diplome-a-l-isppc)

<https://plus.lesoir.be/262528/article/2019-11-24/suspicion-de-faux-diplome-lisppc-de-charleroi>

En tant qu'administrateur au sein de l'ISPPC, mais surtout en tant que délivreur dudit « diplôme », il nous semble important dans un plein souci de transparence d'avoir des réponses à ces questions :

- 1) Pouvez-vous nous dire, qui a délivré le diplôme ?
- 2) Un diplôme portant mention de l'ISIPH (Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut) peut-il avoir été délivré par l'ISIPS (ISI de Promotion Sociale) ?
- 3) Qui a effectué les recherches et certifié l'authenticité du diplôme ?
- 4) L'Association des Ingénieurs Industriels du Hainaut (AIIH) émet des doutes quant à l'authenticité de ce diplôme. Il présente des anomalies (absence du pays de naissance de son titulaire, travail de fin d'études quasiment identique à un autre TFE de la même année) : s'il est vrai, pourquoi le nom de l'étudiant ne figure dans aucune liste données à l'AIIH ?

Merci pour vos réponses.

Pour le groupe PTB,  
Luc Vandenameele  
Conseiller provincial

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 17 décembre 2019**

**Question orale d'actualité**

**Authentification des diplômes de l'Enseignement provincial**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Collège,  
Chers Collègues,

J'ai lu dans la presse<sup>1</sup> que le secrétariat de l'Institut Supérieur Industriel de Promotion sociale avait confirmé à l'ISPPC qu'un membre de son personnel avait obtenu son diplôme d'ingénieur industriel en section électricité.

Dès lors, je me pose différentes questions :

1. Comment cela est-il possible puisque, selon la Haute école (dans le même article), la formation d'ingénieur industriel en électricité n'existe pas ?
2. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, la politique de confidentialité de la Province est de ne communiquer des informations sur les diplômés qu'avec le consentement de ceux-ci : Pourquoi la procédure n'a-t-elle pas été respectée avec l'ISPPC ?
3. Est-il possible qu'un diplôme délivré en Promotion sociale porte la mention et le logo de l'ISIPH qui est un opérateur d'enseignement de plein exercice de jour?
4. Comment concrètement peut-on authentifier un diplôme délivré par une filière d'enseignement de la province ?
5. En mars dernier la direction de l'ISPPC recevait un mail confirmant le diplôme, au jour des articles parus dans la presse, l'institution ne donne plus la même réponse à l'ISPPC expliquant qu'il n'y a pas trace de cet ingénieur dans les diplômés: comment expliquer qu'à quelques mois d'intervalle la même institution d'enseignement donne deux informations contradictoires ?

Luc PARMENTIER  
Conseiller provincial

---

<sup>1</sup> <https://plus.lesoir.be/262530/article/2019-11-24/suspicion-de-faux-diplome-lisppc-de-charleroi>

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 17 décembre 2019**

**Question orale d'actualité**

**Plan de pilotage dans l'Enseignement provincial**

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Une des réformes les plus importantes du Pacte pour un enseignement d'excellence, est sans aucun doute celle liée à la mise en place des plans de pilotage pour nos établissements scolaires. Un nouveau mode de gouvernance qui favorise à la fois une grande implication des différents acteurs en lien avec l'école et une plus grande responsabilisation des équipes éducatives.

En effet, comme nous le savons tous, chaque établissement scolaire devra élaborer d'ici 2020-21, son propre plan de pilotage qui est, en quelque sorte, son contrat d'objectifs pour les 6 prochaines années.

Ce nouveau mode de fonctionnement permettra à nos écoles d'être plus efficaces encore, dans l'intérêt d'un enseignement de qualité, équitable et accessible à tous. Ouvert à tous et sur le monde.

Monsieur le Député, les écoles qui sont sous la tutelle de la Province sont naturellement concernées par cette obligation qu'est l'élaboration d'un plan de pilotage. Nous avons d'ailleurs eu à ce sujet, il y a plusieurs mois d'ici, une présentation par le Centre d'Action et de Projets Pédagogiques (CAPP Hainaut) en Commission de l'enseignement.

Cela étant, pourriez-vous nous dire où nous en sommes par rapport à cela ?

Est-ce que tous nos directeurs d'écoles ont déjà suivi la formation liée au plan de pilotage ?

Je souhaiterais également savoir comment se déroule l'accompagnement des directeurs pour nos écoles qui ont déjà entamé le processus.

L'enseignement a beau être le plus beau métier du monde, il a aussi ses contraintes et ses difficultés, notamment à travers la pénurie de personnel à laquelle il est confronté.

En prenant compte également de ce dernier élément, Monsieur le Député, pourriez-vous me dire comment, concrètement, nos écoles gèrent-elles cette charge de travail supplémentaire ?

Loin de moi l'idée de remettre en question le plan de pilotage qui, au contraire, met un cadre commun, plus moderne, en fixant des objectifs et davantage de responsabilités à tous les acteurs. Cependant, je souhaiterais savoir si des moyens complémentaires sont mis à la disposition de nos écoles afin qu'elles puissent assurer leurs obligations liées au plan de pilotage d'une part et de remplir pleinement leur mission qu'est d'instruire.

Pour terminer Monsieur le Député, comme le disait Nelson Mandela, « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ».

À nous d'en donner les moyens à nos écoles !

D'ores et déjà, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos réponses.

Ayse AKTAS,  
Conseillère provinciale.